

### Installateur sanitaire



Appelé plus communément plombier, le monteur en installations sanitaires, consacre une part importante de son temps aux réparations d'urgence, mais c'est aussi un ouvrier qualifié qui installe et entretient les canalisations industrielles et domestiques d'eau, de gaz ou d'air comprimé.

Il travaille d'après le plan du maître d'œuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations. Il peut mettre lui-même au point des schémas d'installation à partir de ses propres relevés.

Son activité :

- Il repère les emplacements des conduites et des appareils.
- Exécute des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons).
- Il façonne, assemble, des canalisations et les raccorde aux appareils sanitaires.
- Il met en service l'installation.
- Dans une construction neuve, il intervient par étapes successives, en coordination avec les différents corps d'état.
- En début de chantier : pose des réseaux.
- En cours de chantier : pose des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables).
- En fin de chantier : pose d'appareils sanitaires.
- Il effectue aussi des réparations et des remises en état : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils.

Même si elle demeure très manuelle, la plomberie a connu d'importantes évolutions techniques au cours des dernières années. De nouveaux matériaux, comme le plastique, sont apparus. Ils s'ajoutent à l'inox, au fer, à l'acier, au zinc et au cuivre. Une certaine veille technologique est donc nécessaire.

#### Débouchés

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installation de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan.

La plupart du temps les emplois se trouvent dans les entreprises de petite taille (moins de vingt salariés), qui rencontrent d'ailleurs des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

#### Accès à la formation

Après une classe de 3ème

#### Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

#### Enseignements professionnels

Enseignement technologique et professionnel :

- Les élèves apprennent à organiser leur travail, à préparer, choisir les matériaux et les outils, respecter les étapes de la réalisation de l'ouvrage.
- Ils apprennent, à l'aide d'un plan, à tracer eux-mêmes des schémas fluidiques (transport d'eau, de gaz, de

fuel...) ou électriques, à réaliser des installations et raccorder des appareils.

- Ils découvrent les différents matériaux (acier, inox, cuivre, aluminium, matériaux de synthèse, matériaux d'isolation et d'étanchéité...) et leur compatibilité.
- Ils étudient les produits de la profession (colles, adhésifs...) et les outils utilisés (coupe-tube, pinces à cintrer, chalumeau...)
- Les élèves acquièrent les règles d'hygiène et de sécurité au travail. Ils acquièrent également les méthodes de contrôle de qualité du travail effectué et de détection des défauts et malfaçons.

## Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

## Examen

### Enseignement professionnel

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont 1 pour la vie sociale et professionnelle)
- Contrôle / Mise en service, coeff. 4

### Enseignement général

- Français et histoire géographie, coeff. 3
- Mathématiques - sciences, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative de langue vivante (seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte).

## Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 22 candidats inscrits, 22 présentés, 14 admis (soit 63.64% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 9 candidats inscrits, 9 présentés, 9 admis (soit 100.00 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 13 admis (soit 100.00% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 22 candidats inscrits, 21 présents, 14 admis (soit 66,67% de réussite).

## Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Installateur thermique
- BP (Brevet professionnel) Monteur en installations de génie climatique
- BP Equipements sanitaires
- Mention complémentaire (MC) Zinguerie
- MC Maintenance en équipement thermique individuel
- Bac Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac Pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

## Où se former en Languedoc Roussillon

### 11 Lézignan

CFA du bâtiment **A**

### 30 Méjannes Les Alès

CFA du bâtiment et travaux publics **A**

### 34 Montpellier

CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**  
Lycée professionnel Léonard de Vinci

### 48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

### 66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

**A** Formation en apprentissage

## En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**